



MAIRIE DE VALAVOIRE

04250

09.64.26.62.50

mairie-de-valavoire@wanadoo.fr

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 25 Mai 2020

Présents : Magali COLOMBERO, Christopher DENBY, Robert LIEUTIER, Hervé MIRAN, Véronique PICHON, Christiane RICHIER-PEIRETTI et Monique SEVIKIAN.

Sophie SACCHETTI assiste à la réunion.

Secrétaire de séance : Véronique PICHON

Début : 15h40

Les sept conseillers sont présents.

Mme SEVIKIAN procède à l'installation des nouveaux élus dans l'ordre du tableau :

1. Monique SEVIKIAN
2. Christopher DENBY
3. Véronique PICHON
4. Christiane RICHIER-PEIRETTI
5. Magali COLOMBERO
6. Hervé MIRAN
7. Robert LIEUTIER

Ils sont déclarés installés et présents.

1) APPROBATION PV DU 17 février 2020

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires sur le PV du 17 février 2020.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2) DELIBERATIONS

Election du Maire

Madame le Maire rappelle que le président de l'assemblée pour l'élection du Maire est le membre le plus âgé du conseil. C'est donc elle qui préside.

Déclaration de candidature au poste de Maire : Hervé MIRAN.

Il souhaite continuer dans la lignée de la mandature précédente, de Monique SEVIKIAN. Il compte sur une équipe collaborative pour faire émerger des petits projets à moindre coût. Il donne sa vision sur les points positifs (qualité de vie, mixité de la population) et négatifs de la commune (service public dépouillé, internet, commune rurale qui devienne un terrain de jeu pour les citoyens). Il évoque les problématiques du tourisme, du manque d'animation, de manque d'eau, de présence du service public.

Le dépouillement du vote à bulletins secrets a donné les résultats ci-après :
(Assesseurs : Robert LIEUTIER, Christiane RICHIER-PEIRETTI)

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 7
Bulletin blanc : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
Majorité absolue : 4
A obtenu :
- MIRAN Hervé : 3
- PICHON Véronique : 1
- RICHIER-PEIRETTI Christiane : 1
- SEVIKIAN Monique : 2

Deuxième tour de scrutin

Nombre de bulletins : 7
Bulletin blanc : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
Majorité absolue : 4
A obtenu :
- COLOMBERO Magali : 1
- MIRAN Hervé : 6

Hervé MIRAN a été élu maire.

Fixation du nombre d'adjoints au Maire

Vote = 6 voix « pour »
1 abstention (Christiane)

Après avoir exposé les missions attendues par le maire élu pour le poste d'adjoint, et

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Hervé MIRAN expose l'historique des maires et adjoints de l'ancienne mandature.

Il informe le conseil de l'importance de la représentation au sein de la CCSB. Il donne son point de vue sur les délégations qu'il compte donner à l'adjoint. Monique SEVIKIAN prend la parole pour dire que l'adjoint a de fait la délégation d'officier d'état civil et de police judiciaire. Mais que l'adjoint est élu par le conseil, il a des fonctions et c'est en ça qu'il touche des indemnités.

Véronique PICHON fait un point sur ce qu'elle avait pensé : que Monique SEVIKIAN reste dans l'exécutif (1^{er} adjoint ?) mais qu'il y ait une personne sur place et disponible. Christopher DENBY précise que les conseillers se sont présentés dans une optique « bénévole », sans viser une indemnité. Hervé MIRAN souhaite une collaboration comme elle était mise en place avec Monique SEVIKIAN. Et il informe que tous les conseillers seront investis grâce aux commissions.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- la création d'un poste d'adjoint.

Indemnités des élus

Vote = 7 voix « pour »

Le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes est dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituées par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23 précité, fixées aux taux suivants :

- **Pour le Maire** : 25.5 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique.

Pour rappel ils étaient de 13.50 % depuis février 2018 (max. 17 %)

Soit montant net par mois : 25.5 % = 857.90 €

17 % = 572.00 €

13.50 % = 454.18 €

- **Pour les Adjointes** : 9.9 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique. (article 92 Loi Engagement et Proximité)

Pour rappel ils étaient de 6.60 % depuis février 2018 (max.)

Soit montant net par mois : 6.60 % = 222.04 €

9.90 % = 333.07 €

Les indemnités de fonction sont payées trimestriellement.

M. MIRAN explique le détail du calcul des indemnités, revaloriser les indemnités en restant dans l'enveloppe prévue (budget 2019 + valorisation de la dotation élu local).

Les taux votés sont les suivants :

Maire : 24.9 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique.

Adjoint : 9.3 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique.

Election des Adjointes au Maire

Déclaration de candidature au poste de 1^{er} Adjoint : Robert LIEUTIER.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 7

Bulletin blanc : 0

Nombre de suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 4

Ont obtenu :

- LIEUTIER Robert (3 voix)

- PICHON Véronique (1 voix)

- RICHIER PEIRETTI Christiane (1 voix)

- SEVIKIAN Monique (2 voix)

Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un 2^{ème} tour de scrutin.

Deuxième tour de scrutin

Nombre de bulletins : 7

Bulletin blanc : 0

Nombre de suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 4

Ont obtenu :

- DENBY Christopher (1 voix)

- LIEUTIER Robert (3 voix)

- RICHIER PEIRETTI Christiane (1 voix)

- SEVIKIAN Monique (2 voix)

Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin.

Troisième tour de scrutin

Nombre de bulletins : 7

Bulletin blanc : 0

Nombre de suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 4

Ont obtenu :

- COLOMBERO Magali (1 voix)

- LIEUTIER Robert (5 voix)

- SEVIKIAN Monique (1 voix)

Robert LIEUTIER, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé 1er Adjoint.

Délégations consenties au Maire par le Conseil

Vote = 7 voix « pour »
(Unanimité)

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité par vote à main levée, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

2° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

3° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

4° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

5° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

6° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 7000 € par année civile,

7° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dont le montant ne dépasse pas 200 €.

Elections des délégués

Vote = 7 voix « pour »
(Unanimité)

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- Défense :

Titulaire : Christiane RICHIER PEIRETTI

Suppléant : Magali COLOMBERO

- ONF et Communes Forestières :

Titulaire : Hervé MIRAN

Suppléant : Robert LIEUTIER

- Office de tourisme Intercommunal des Hautes Terres de Provence :

Titulaire : Hervé MIRAN

Suppléant : Christopher DENBY

- Syndicat mixte ouvert AGEDI :

Titulaire : Hervé MIRAN

- SDE 04 :

Titulaire : Hervé MIRAN, Robert LIEUTIER

Suppléant :

Commission municipales et désignation des membres

Vote = 7 voix « pour »
(Unanimité)

Afin de mener à bien les projets municipaux, Monsieur le Maire propose au conseil Municipal les commissions municipales suivantes et une personne référente (responsable) par commission

- **Finances** : Monique SEVIKIAN
- **Agriculture, Forêt et Chasse** : Magali COLOMBERO
- **Voirie** : Robert LIEUTIER
- **Fluides (Eau potable et Assainissement, Electricité, Télécoms)** : Robert LIEUTIER
- **Urbanisme** : Monique SEVIKIAN,
- **Environnement** : Christopher DENBY
- **Communication, tourisme, culture** : Véronique PICHON, Christopher DENBY
- **Patrimoine** : Christiane RICHIER PEIRETTI
- **Commission sociale** : Monique SEVIKIAN
- **Appel d'offres** : Robert LIEUTIER

Les conseillers sont invités à se joindre aux référents selon leurs intérêts.

La composition des commissions sera donc complétée ultérieurement.

De fait, le Maire fait partie de chacune des commissions municipales.

3) Questions diverses

M. MIRAN rappelle que le quizz qui avait été proposé était une invitation à dévoiler des projets, il remercie les conseillers qui y ont déjà répondu et sollicite les autres pour avoir leurs avis, avant le travail sur le budget si possible.

Distribution des projets de budgets (général et Eau/Assainissement).

Réunion de la commission des finances (et nouveaux élus) le mercredi 3 juin 2020 à 15h30.

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 29 juin 2020 à 9h30.

Séance levée à 17h56